

Pour affichage et diffusion

EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAÎTRE FORMATEUR [CAFIPEMF]

SESSION 2022

Bureau DEC 6 - Bureau des concours de recrutement des personnels enseignants

Les inscriptions au CAFIPEMF seront enregistrées sur le site internet de l'académie d'Amiens à partir du formulaire dédié :

<https://www.ac-amiens.fr/472-certificat-d-aptitude-aux-fonctions-d-instituteur-ou-de.html>

**du Lundi 12 juillet 2021, à partir de 14 heures
au mardi 14 septembre 2021, à 17 heures, heure de Paris.**

Aucune inscription ou modification d'inscription ne peut être acceptée après le mardi 14 septembre 2021, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats doivent impérativement se reporter au Bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021 afin de prendre connaissance de la circulaire n°2021 du 19 mai 2021 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2022.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo21/MENE2115553C.htm>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces justificatives, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la note aux candidats qui sera mise en ligne sur le site académique

Calendrier de la session 2022

Pour l'admissibilité :

- Envoi de la confirmation d'inscription, accompagnée de la partie I, au bureau des concours enseignants du rectorat de l'académie d'Amiens (bureau DEC 6) pour le **mercredi 22 septembre 2021 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi).
- Envoi du rapport d'activités (partie II) en version numérique à l'adresse suivante : ce1ce2.pj@ac-amiens.fr pour le : sera donné ultérieurement.
- Épreuve d'admissibilité : le calendrier sera donné ultérieurement ainsi que la date de publication de la liste des candidats admissibles.

Pour l'admission :

- Envoi de la confirmation d'inscription, accompagnée de la partie I, au bureau des concours enseignants du rectorat de l'académie d'Amiens (bureau DEC 6) pour le **mercredi 22 septembre 2021 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi).
- Épreuve d'admission de pratique professionnelle : sera donné ultérieurement.
- Envoi du mémoire professionnel (partie II) en version numérique à l'adresse suivante : ce1ce2.pj@ac-amiens.fr pour le **sera donné ultérieurement**.
- Épreuve d'admission de soutenance du mémoire : le calendrier sera donné ultérieurement ainsi que la date de publication de la liste des candidats admis.

Aucun dossier ou rapport ne sera accepté hors délai, quel que soit le motif invoqué.

Pour tout renseignement complémentaire, vous avez la possibilité de consulter le site académique, ou de contacter le bureau des concours enseignants au 03.22.82.39.67.